

Irénée, les îles ou le delta, le Condate, autrement la montée de Saint-Sébastien. Les exigences du site, et non la volonté des hommes, avaient déterminé de tout temps ces trois divisions. Pour voir combien elles sont naturelles il suffit de jeter un coup d'œil sur les plans figuratifs de la ville de Lyon du xvi^e et du xvn^e siècle. Croire qu'elles viennent des Romains serait donc une erreur grave. Ce peuple les a trouvées sur place, puis couvertes d'une alluvion ethnique, comme avaient fait avant lui, très-probablement, les tribus ségusiaves, celtibériennes, ligures, ibériennes et finnoises, tour à tour dominantes à l'embouchure de l'Arar. Il y a plus, chacune de ces divisions se distingua, dès l'origine, par une constitution sociale différente : la première possédait la cité close, siège de la religion et de l'autorité (i) ; la seconde, le centre commercial ; la troisième, le *suburbium* de population mixte, principalement celle qui vit du produit de la journée.

La plupart *même* des cités de la Gaule, assises sur des cours d'eau navigables, admettaient invariablement cette topographie et ses dissemblances. Lutelia, par exemple, avait sa montagne,

(1) Dans les agglomérations de la Gaule autonome, chaque *doun* ou *town* avait sa divinité protectrice ou palladium, *Tutela*. Le doun celtique qu'a remplacé Culoz, dans l'Ain, reconnaissait pour dieu tutélaire Mars Ségomon-*Dounat*. Le titre *Dounus*, aux cas obliques *Dounat.*, en gaël, *dounattai* (se) glosé dans Zeuss, *caslrensis* « de mont fortifié, de citadelle », équivaut à l'épithète *Poliadc* que prends la Pallas grecque, en sa qualité de protectrice des Acropoles ; d'où, sans difficulté, pour les douns : signification d'Acropole, d'Ilion, de Pergame, de Capitole. Voici, d'après la *Rev. archéol.*, t. ix, l'ex-voto de Culoz :

N. AVG.

DEOMAR

TI. SEGOJI

ONIDVN

ATICASSI

A SATVR

MINA EX TOTO

VS L. M.